

## contrat de vente

Par **mohammed2006**, le **09/08/2006** à **15:53**

slt

slt

il s'agit d'un cas pratique: imaginez que vous êtes l'avocat ou le conseil de monsieur ballo. pour chaque question.

1) résumez les faits qui la concerne

2) affirmez le principe juridique

3) appliquez-le dans le cas de monsieur ballo

surtout ne vous contentez pas de donner la réponse, justifiez en droit. citez les articles du code civil s'il y en a. si vous avez l'impression qu'il manque des éléments posez les questions.

\_Le 4 juin M. Ballo décide d'acheter une voiture la ((3luxe)) de la marque Laniette. en indiquant que fanatique de la courses, il veut une voiture surpuissante, le représentant lui indique qu'elles ne tombent jamais en panne pendant les deux premières années et les pneus sont incroyables. Après discussion, il tombe d'accord, si la vente se fait, sur un paiement en 5 versement.

\_Le 15 juin M. Ballo écrit à la société Laniette en indiquant que ((par la présentation il accepte l'offre que lui a été faite et considère la vente formée)).

\_Le 19 juin M. Ballo est livré, la voiture n'a pas de siège arrière (mais d'après le vendeur ((il va l'avoir sous peu)). on lui indique que le 16 et sa lettre est arrivée (mais malheureusement le 17, sa voiture vaut 1000 euro de plus.

\_AU BOUT de 4 mois de complète satisfaction (à part 3 crevaisons) il s'aperçoit par un matin froid, sa voiture ne démarre plus, en soulevant le capot que la 3 luxe n'a qu'un moteur de 3 cylindres (6CV).

il a paé 3 traites mais n'a toujours pas de banquette.

1) doit-il payer les 1000 euro de plus?

2) comment contraindre la société à livrer la banquette?

3) peut-il agir et sur quelle base en ce concerne ses crevaisons?

4) la ((3luxe)) est peu puissante. quelles sont les 2 actions qui s'ouvrent à M. Ballo? comparez et justifiez.

5) finalement il en a assez, comment peut-il se débarrasser de sa voiture, sur quels éléments de fait et de droit? justifiez et développez.

merci

veuillez me contacter sur mon adresse e mail

[monsylvestre@yahoo.fr](mailto:monsylvestre@yahoo.fr)

merci

Par **jeeecy**, le **09/08/2006** à **16:28**

comme toujours sur Juristudiant, qu'en penses-tu?

merci

Jeeecy